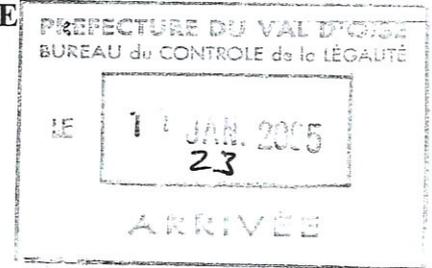


**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°04-21

Séance du jeudi 16 décembre 2004



Date de convocation : 3/12/2004

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 28

Votants : 27

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en salle des Délibérations du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Thierry SIBIEUDE, Président.

Etaient présents : Mme POITEVIN, M. BEQUET, M. PRIVAT, M. POUTREL, M. LEBON, M. LEGRAND, Mme. CHAMBON, M. BONNEFOY, Mme BORGNE Pierrette, Mme CORDIER, M. GILLIS, M. LAROCHE, M. MARIETTE, Mme DEBREUCQ, M. DALLEMAGNE, Mme BORGNE Catherine, Mme BOUCHET, Mme COLLIN, M. PEZET, M. DEFRENNE, M. DESSE, Mme GILLOT, M. CLAUDEL, Mme SALGUES, M. GUICHARD, M. SIBIEUDE, M. SMILEVITCH, M. BONNEFOY

Absents excusés et représentés :

M. RENAULT, M. FLAHAUT, M. GILLET

Absents excusés :

M. BAZIN, M. BRETON, M. PATERNOTTE, M. SEIMBILLE, M. SUEUR; M. LEFEBVRE, M. RICHARD, M. LAINE, M. FEYTE, M. HOUILLOIN

Objet : Répartition des charges liées à l'entretien des haltes de plaisance dites "légères" existantes ou en projet

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L.5721 -2 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'article 3) c) des statuts du Syndicat mixte

APRES EN AVOIR DELIBERE :

26 voix POUR,

1 voix CONTRE,

1 abstention,

APPROUVE la répartition des charges liées à l'entretien des haltes de plaisance dites "légères" existantes ou en projet recensées dans le tableau d'estimation des coûts ci-joint.

La répartition est telle que 20% du coût annuel est à la charge des communes bénéficiaires réparti entre elles dans le cadre d'une convention entre le syndicat mixte et la commune, les 80 % étant répartis entre les membres du syndicat mixte selon les mêmes critères établis dans les statuts pour le calcul des contributions.

DIT que la prise en charge de l'entretien des dites haltes ne sera effective que si les travaux de remise en état ont été réalisés.

DIT que toute prise en charge de l'entretien d'un équipement supplémentaire ne figurant pas dans cette liste devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

AUTORISE le Président du syndicat mixte à signer les conventions pour les haltes de plaisance remplissant les conditions posées dans cette délibération.



Thierry SIBIEUDE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise

Syndicat Mixte pour l'Entretien, la Protection et l'Aménagement des Berges de l'Oise
Comité Syndical du 16 Décembre 2004

Entretien des haltes de plaisance

Membres	Répartition des 80 % entretien des haltes en €	Répartition des 20 % entretien des haltes en €	total général par membre en €
Asnières sur Oise	285	0	285
Auvers sur Oise	685	843	1 528
Butry sur Oise	238	0	238
Champagne sur Oise	511	843	1 354
L'Isle-Adam	1 345	1 686	3 031
Mériel	351	843	1 194
Méry sur Oise	835	0	835
Noisy sur Oise	87	843	930
Parmain	511	0	511
Valmondois	82	0	82
Cergy	3 964	843	4 807
Eragny sur Oise	1 222	0	1 222
Jouy le Moutier	1 248	843	2 091
Neuville sur Oise	190	0	190
Pontoise	2 193	843	3 036
Saint-Ouen l'Aumône			
Vauréal			
Total Communes	13 747	7 587	21 334
Communauté d'Agglomération	0	0	0
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise *	2 712	843	3 555
Conseil Général 95	17 261	0	17 261
Total général	33 720	8 430	42 150

* halte de plaisance de Persan

**Syndicat Mixte pour l'Entretien, la Protection
et l'Aménagement des Berges de l'Oise**

Thierry Sibieude
Le Président,

Thierry SIBIEUDE

14/12/04



Recensement des haltes de plaisance existantes et en projet sur l'Oise

<i>haltes de plaisances publiques (pontons flottants)</i>	<i>existante</i>	<i>en projet</i>	<i>coût moyen annuel (en € TTC)</i>
Noisy	1		4 214,29
Persan	1		4 214,29
Champagne	1		4 214,29
L'Isle -Adam	1	1	8 428,57
Mériel		1	4 214,29
Auvers	1		4 214,29
Pontoise	1		4 214,29
Port Cergy		1	4 214,29
Jouy-Le-Moutier	1		4 214,29
TOTAL	7	3	42 142,86
TOTAL (arrondi à la dizaine supérieure)			42 150,00

<i>coûts moyens d'entretien d'un ponton flottant</i>	<i>périodicité (tous les x ans)</i>	<i>montant estimé pour une période (€ TTC)</i>	<i>coût moyen annuel (€ TTC)</i>
peinture	7	13 000,00	1 857,14
contrôle caisson flottants	7	12 000,00	1 714,29
platelage	10	3 000,00	500,00
pièces d'usure	7	1 000,00	142,86
TOTAL		29 000,00	4 214,29



Syndicat Mixte pour l'Entretien, la Protection et l'Aménagement des Berges de l'Oise

Le Président,

Thierry SIBIEUDE

Th Sibieude